



# CONSEIL MUNICIPAL

## Rapport

**SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
À 19 HEURES 00**

Ordre du jour :

### **1 – INFORMATIONS**

- 1-1 Programme des manifestations, animations et festivités du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017
- 1-2 Bilan de fréquentation des Activités d'Été 2017
- 1-3 Point sur les travaux programmés sur l'exercice
- 1-4 Classe de Neige 2018
- 1-5 Transfert obligatoire de la ZAE de Canteraine à la Communauté de Communes du Saint Polois (Loi NOTRe)

### **2 – FINANCES PUBLIQUES**

- 2-1 Admission en non-valeur
- 2-2 Restauration de la Chapelle Marie Madeleine

### **3 – PERSONNEL**

- 3-1 Modification du tableau des emplois communaux
- 3-2 Création d'emplois d'agents recenseurs

### **4 – DIVERS**

- 4-1 Coupe et vente de bois par l'Office National des Forêts
- 4-2 Compte rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal

----- : -----

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

**Présents :**

Tous les membres en exercice inscrits au tableau à l'exception de :

- Madame Claude ROUSSEZ qui a donné pouvoir à Monsieur Maurice LOUF
- Madame Sylvie CORNE
- Madame Fanny ROUSSEL qui a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GIROT
- Monsieur Christian LEVRAY
- Madame Patricia ROUGET qui a donné pouvoir à Madame Jeanine LAGACHE
- Monsieur Thierry CREPIN qui a donné pouvoir à Monsieur Marc RICART
- Madame Annick CARTON qui a donné pouvoir à Madame Annick DEHAUDT
- Monsieur Hervé LAMORILLE qui a donné pouvoir à Monsieur René GRANDSIR
- Monsieur Laurent BLUY qui a donné pouvoir à Madame Nathalie DECAMP
- Monsieur Jean Paul DELONNELLE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène BELLINGUER

**Secrétaire de séance:**

- Madame Magali BRECKNER-COMMES

Le quorum étant atteint, les membres du conseil peuvent délibérer.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Daniel DIEVAL, décédé le 17 octobre 2017. Monsieur DIEVAL a été élu conseiller municipal en 1977 et Adjoint au Maire de la Ville de Saint Pol sur Ternoise en 1983. Il a démissionné en 1986 étant donné qu'il avait déménagé sur Pernes. Il était professeur au Lycée Mendès France. Une cérémonie civile sera organisée le samedi 21 octobre à 14 h 30 à la salle martin.

Le conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances à sa famille.

Après ce moment de recueillement, Monsieur le Maire poursuit la séance.

## **PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017**

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2017.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'assemblée. Celui-ci est **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Il donne lecture à l'assemblée communale de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation du conseil municipal l'ordre du jour qui **est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **1 – INFORMATIONS**

## **1-1 Programme des manifestations, animations et festivités du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017**

Monsieur le Maire dresse le programme des festivités du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, à savoir :

- Concert d'automne de la Musique de Saint Pol, le dimanche 5 novembre à la salle des Fêtes,
- Commémorations du 11 novembre,
- 14<sup>ème</sup> Brocante de la Poste, le samedi 11 novembre
- Foire d'Automne, le samedi 11 novembre,
- Thé Dansant de la FNACA, le dimanche 12 novembre à la salle des Fêtes,
- Vœux de la Sainte Cécile, le vendredi 24 novembre,
- Messe de la Sainte Cécile, le dimanche 26 novembre,
- Méga bourse aux jouets, le mercredi 06 décembre à la salle Léo Lagrange,
- Téléthon, le samedi 09 décembre (date officielle),
- Spectacle de la Saint Nicolas, le vendredi 08 décembre à la salle des Fêtes,
- Gala de danse de l'association Ballerina, le samedi 9 décembre à la salle des Fêtes,
- Concert de Noël des Amis de l'Orgue, le dimanche 17 décembre à l'Église Saint Paul,
- Chalet animé par l'UCIA, les 16 et 17 décembre,
- Descente du Père Noël avec un feu d'artifice, le vendredi 22 décembre,
- Patinoire du 22 décembre au 05 janvier, place de l'Hôtel de Ville.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

## **1-2 Bilan de fréquentation des Activités d'Été 2017**

Monsieur le Maire dresse un bilan rapide des activités d'été, qui ont dans l'ensemble plutôt bien fonctionné, ce point a déjà été évoqué lors de la dernière commission « Toutes Commissions ».

Une nouvelle animation a été mise en place cette année : « les terrasses d'été » afin d'organiser des concerts, des voyages et des animations dans les différents quartiers sur 3 jours (mercredi, jeudi et vendredi) en partenariat avec certaines associations locales. Globalement, les participants ont apprécié les sorties proposées. Les animations de l'après-midi n'ont, quant à elle, pas rencontré leur public. Les conditions climatiques n'ont pas été très favorables.

Monsieur Marc RICART prend la parole afin de présenter le bilan de la piscine. La fréquentation a été très bonne. Il a été décidé de modifier les dates d'ouverture de la piscine afin de l'ouvrir jusqu'au 02 septembre. Des initiations étaient organisées à la piscine le mercredi et samedi midi. Cette année, un cours de perfectionnement a été proposé le samedi pour les jeunes qui avaient profité des initiations piscine en 2016. Une remise de diplômes a été organisée afin de récompenser les efforts des enfants.

Les ateliers d'aquagym ont encore rencontré un vif succès. Un cours était proposé le mardi midi et le jeudi soir.

Une discussion a été menée avec l'équipe encadrante afin qu'elle reprenne en charge ces animations en 2018, avec un cours supplémentaire d'aquagym.

Monsieur Jean Claude GIROT précise que le secours populaire organise un spectacle le vendredi 20 octobre à la salle des Fêtes.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue le mardi 24 octobre en mairie afin d'élaborer le calendrier des fêtes de 2018.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

### **1-3 Point sur les travaux programmés sur l'exercice**

Monsieur le Maire rappelle qu'une visite des bâtiments modulaires et des classes transférées à l'école La Fontaine, consécutivement aux travaux de rénovation de l'école maternelle, a été organisée le mercredi 11 octobre 2017. Étant donné que tous les élus n'ont pas pu assister à cette visite, une seconde visite sera organisée prochainement.

Monsieur Pierre ANCEL indique que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Les travaux de démontage de l'école maternelle sont presque achevés. Le désamiantage des tôles de fibro-ciment sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint. Les travaux de reconstruction débuteront début novembre par la toiture dans un premier temps. Pour le moment ce chantier ne connaît pas de retard.

Concernant les travaux d'effacement des réseaux de la rue de Béthune, le chantier a été réalisé jusqu'au niveau du chemin de Pernes durant les vacances d'été. Il s'agissait de la partie la plus difficile à mener. Les travaux redémarreront le jeudi 02 novembre par la traversée de la voirie en direction du chemin de Pernes sur deux jours. Les travaux restants seront, pour la plupart, réalisés au niveau des trottoirs pour une durée approximative de quatre mois.

Monsieur ANCEL fait un bref point sur les travaux du rond-point en haut de la rue de Béthune. Il rappelle que ces aménagements sont entrepris par le Département. La dernière couche de roulement sera faite prochainement. Une réunion est organisée le 20 octobre pour évoquer la réalisation du raccordement avec la route d'Ostreville.

Monsieur ANCEL liste les travaux qui ont été faits ou qui le seront prochainement :

- Remplacement des menuiseries de la salle Martin, courant novembre,
- Changement des menuiseries sur deux classes à l'école Prévert, en avril,
- Remplacement des grilles rigides du terrain synthétique, en mai,
- Remplacement des poteaux sur le terrain d'honneur, pendant les vacances de la Toussaint,
- Remplacement de 3 portes métalliques à la piscine,
- Remise en état de toiture, au CSAS,
- Remplacement de la couverture des locaux de la MDL,
- Changement des menuiseries en façade à la Maison pour Tous,
- Mise aux normes électriques du Musée,
- Installation de nouveaux volets au Centre Picot,
- Reprises de concessions au Cimetière.

Monsieur le Maire indique que les services de la Ville ont commencé à lister les besoins en matière de réfection de chaussées et trottoirs dans le cadre du budget 2018.

Monsieur Michel SAUDEMONT fait part à l'assemblée que les préfabriqués sont très agréables mais il est surpris qu'un système de ventilation n'ait pas été mis en place.

Monsieur le Maire indique que ces bâtiments sont aux normes et qu'ils sont conçus pour accueillir des enfants. Ils sont équipés d'une VMC double flux, qui permet de chauffer ou refroidir la pièce, mais également de ventiler l'espace.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

### **1-4 Classe de Neige 2018**

La classe de neige pour les enfants des classes de CM2 se déroulera à MORZINE dans le département de la Haute-Savoie du vendredi 16 au vendredi 23 mars 2018.

Monsieur René GRANDSIR indique qu'il a été décidé de changer de lieu d'hébergement afin que les enfants puissent bénéficier du service des navettes de bus.

Le prestataire pour l'organisation de cette classe de neige est OXYJEUNES Voyages à ARRAS.

L'effectif prévisionnel est de 80 élèves, 3 enseignants et 4 animateurs, soit 20 enfants en plus que sur le séjour de 2016.

Le coût est de 599 € par personne (identique au coût de la précédente classe de neige), soit un montant total de 50 316 €, considérant que le prestataire octroie la gratuité du séjour pour les 3 enseignants. Le montant sera affiné en fin de séjour en fonction du nombre réel de participants.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le coût réclamé aux familles était de 185 €.

Il est décidé, pour cette année, de maintenir la participation des familles à 185 €.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

### **1-5 Transfert obligatoire de la ZAE de Canteraine à la Communauté de Communes du Saint Polois (Loi NOTRe)**

La Loi NOTRe prévoit que les EPCI, exercent d'office au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence obligatoire « développement économique ».

Les Communautés de Communes sont donc compétentes, de plein droit, notamment en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La distinction entre zones économiques communales et zones économiques intercommunales est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Deux zones d'activités sont concernées sur le territoire de la ville : la Zone Industrielle et la ZAE rue de Canteraine.

Avec la mise en place de ce principe, la Communauté de Communes devient propriétaire des terrains, le cas échéant à titre onéreux et la voirie est mise à disposition.

La délimitation de ces zones est en cours. À l'époque de la création de la ZAE rue de Canteraine, le Béguinage et une parcelle, située derrière le CAMPS et le SESSAD, avaient été inscrits dans cette zone.

Une discussion devra donc être menée avec la Communauté de Communes à ce sujet notamment afin d'évoquer l'entretien de la voirie et la répartition des charges.

La convention qui en découlera sera soumise au vote d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

## **2 – FINANCES PUBLIQUES**

## **2-1 Admission en non-valeur**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que Madame Sandrine LECOMTE, Trésorière de la Ville de St Pol sur Ternoise, a transmis un état sur lequel figurent des titres qu'elle n'a pu recouvrer malgré des poursuites effectuées par l'agent-huissier du Trésor.

En conséquence, il est demandé l'admission en non-valeur des titres émis en 2015, 2016 et 2017 dont le montant global s'élève à 443,30 euros pour des frais de cantine (créance éteinte).

Le conseil municipal **accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, d'admettre en non-valeur les titres émis en 2015, 2016 et 2017 dont le montant s'élève à 443,30 euros pour des frais de cantine (créance éteinte).

## **2-2 Restauration de la Chapelle Marie Madeleine**

Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux de restauration de la Chapelle Marie Madeleine (projet initial) était de 269 287,44 euros HT.

Après différents échanges avec les Bâtiments de France, le Département du Pas de Calais et la Fondation du Patrimoine, une solution technique moins onéreuse a été trouvée.

Le coût des travaux est estimé à 77 068,02 euros HT (Maçonnerie : 66 251,90 € HT / Couverture et chevrons : 10 816,12 € HT).

L'État subventionnera ce chantier à hauteur de 19 267 € correspondant à 25 % du montant des travaux au titre de la DETR.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que Madame Nathalie DELBART, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, en charge de la culture, de la citoyenneté, de la vie associative et de l'éducation populaire, a adressé un courrier en mairie afin d'indiquer que la commune pouvait bénéficier d'une subvention départementale d'un montant de 30 827, 21 euros (40 % du montant des travaux HT), pour la restauration de la Chapelle Sainte Marie-Madeleine.

Le versement de cette aide est subordonné à la signature d'une convention réglant les modalités d'aide financière (consultable au Secrétariat du Directeur Général des Services).

Les travaux devraient démarrer début 2018.

Monsieur Pierre ANCEL indique qu'un dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire a été monté avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée communale afin que celle-ci approuve le versement de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention réglant les modalités d'aide financière.

Le conseil municipal **accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, la subvention d'un montant de 30 827, 21 euros, accordée par le Département pour les travaux de restauration de la Chapelle Sainte Marie-Madeleine, sise rue de Béthune à Saint Pol sur Ternoise et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention réglant les modalités d'aide financière.

## **3 – PERSONNEL**

### **3-1 Modification du tableau des emplois communaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux, un agent ayant réussi un examen professionnel:

Ceci afin de pouvoir procéder à la nomination d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Le conseil municipal **décide** de modifier le tableau des emplois communaux, dans les conditions reprises ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **3-2 Création d'emplois d'agents recenseurs**

#### **Recensement de population pour la commune de Saint Pol sur Ternoise du 18 janvier au 17 février 2018.**

Saint Pol sur Ternoise va organiser le recensement de sa population du 18 janvier au 17 février 2018 (un recensement tous les 5 ans pour les villes de moins de 10 000 habitants).

À cet effet, l'Insee a procédé à un découpage de la ville en districts pour lesquels un recrutement d'agents recenseurs doit être mis en place.

Afin de suivre les recommandations établies par l'Insee, une personne par district est souhaitable pour collecter les différents bulletins et effectuer la mission dans des conditions optimales.

La rémunération des agents relève de la seule responsabilité de la commune, dans la limite de la dotation versée à la commune. L'arrêté du 16 février 2004 fixe l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement.

À cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

→ de recruter des personnes dans la limite de 12, chargées de la collecte des feuilles de logements, des bulletins individuels et les dossiers d'adresse collective sur la base d'intervenants extérieurs ou d'agents de la commune pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2018.

→ de l'autoriser à créer les postes nécessaires.

La rémunération des agents recenseurs sera précisée dans l'arrêté de nomination (selon les tarifs indiqués par l'INSEE). Pour mémoire, les agents recenseurs étaient rémunérés de la manière suivante en 2013 :

- Fiche de logement : 0,55 euros
- Bulletin individuel : 1,10 euros
- Dossier d'adresse collective : 0,55 euros
- Bordereau de district : 5,40 euros
- Séance de formation : 20 euros (par séance).

Le conseil municipal **décide** :

→ de recruter des personnes dans la limite de 12, chargées de la collecte des feuilles de logements, des bulletins individuels et les dossiers d'adresse collective sur la base d'intervenants extérieurs ou d'agents de la commune pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2018,

→ d'autoriser Monsieur le Maire à créer les postes nécessaires,

**à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## 4 – DIVERS

### **4-1 Coupe et vente de bois par l'Office National des Forêts**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts propose, en régularisation pour l'année 2017, une destination des produits martelés dans les parcelles de la forêt communale comme suit :

- La vente en bloc et sur pied par l'ONF lors de l'appel d'offres à Raismes : parcelle 9U.
- La délivrance pour l'affouage : parcelle 9U selon le mode de partage par habitant à 12 euros le stère pour un délai d'exploitation de 12 mois.

Il est proposé de ne pas faire opposition à cette régularisation de vente.

Le conseil municipal **décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, de ne pas faire opposition à cette régularisation de vente.

### **4-2 Compte rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal**

#### **N 17 :**

Des contrats ont été passés concernant les prestations d'artistes pour les semaines culturelles 2017, à savoir :

- Spectacle Pianistologie (Simon Fache), programmé le 30 septembre 2017. Les droits d'entrée qui seront perçus par le régisseur de recettes seront les suivants :
  - Plein tarif : 10 €.
  - Moins de douze ans : 6 euros.
- Spectacle Nadia ROZ, programmé le 13 octobre 2017. Les droits d'entrée qui seront perçus par le régisseur de recettes seront les suivants :
  - Plein tarif : 10 €.
  - Moins de douze ans : 6 euros.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Madame Claude ROUSSEZ et les services qui ont fait le choix des spectacles.

#### **N 18 :**

Les parents ayant plusieurs enfants fréquentant le restaurant scolaire des écoles maternelle et primaire pourront bénéficier d'un tarif spécial en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune, à savoir :

- 20 % de remise sur le tarif en vigueur pour deux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune,
- 30 % de remise sur le tarif en vigueur pour trois enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune,
- 40 % de remise sur le tarif en vigueur dès quatre enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Ces réductions sont applicables pour la famille.

**N 19 :**

Les partenaires institutionnels ont été sollicités afin d'obtenir des subventions pour l'acquisition de deux gilets pare-balles pour les agents de la Police Municipale.

**N 20 :**

Une convention a été passée avec Monsieur Jean Claude DERUELLE, domicilié rue Jean Moulin, 7 Bâtiment 1 les Mésanges à Saint Pol sur Ternoise, pour une location de terres d'une superficie de 186 m<sup>2</sup>, lieu-dit terroir de Canteraine, section AI 155, sous forme d'une convention d'occupation précaire (jardin N° 11) pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La redevance d'occupation annuelle sera de 10 euros.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

Aucune prise de parole n'étant sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 05.